

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	60
Procurations	11
Votants	71

DELIBERATION N°9-091222

**Objet : Réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures
au Centre d'Exploitation : Réhabilitation de la plateforme de déchargement
(bas de quai) – Avenant SIORAT**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 2 décembre 2022*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Philippe ROUSSET	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Johan LOUBRIAT
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Marlène RODRIGUEZ	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC		
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT		
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND		
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	Amandine DALBAVY
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Virginie FAGETTE	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUX	Jean-Pierre MEGE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY		
PROISSANS	Fabien PERUSIN	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES		
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

Excusés :

Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (*St Crépin-et-Carlucet*), Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*).

Procurations :

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Francis COUSIN (*Domme*) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*)
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*)
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*)
M. Francis JAGOURD (*Jayac*) donne procuration à M. Guy ESTRUC (*Jayac*)
M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*)
M. Patrick LE MELLEDO (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
Mme Catherine BERTHELOT (*La Chappelle-Aubareil*) donne procuration à M. Sébastien FRIT (*La Chappelle-Aubareil*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle les délibérations prises précédemment relatives à la réhabilitation du centre d'exploitation dans l'objectif de réaliser divers travaux de restauration et de réaménagements et notamment la délibération N°13 du 11/03/22 comprenant :

- *Travaux de terrassement et création d'un bassin de collecte des eaux pluviales*
- *Terrassement en tranchée commune et remblaiement*
- *Réseaux d'eaux pluviales*
- *Réservations téléphoniques et électriques*
- *Structure et revêtement béton armé*
- *Maçonneries, réfection de tête de mur préfabriqué*

Le Président rappelle la délibération de l'assemblée en date du 02/07/2021 choisissant le cabinet ING'MO de Cénac et St Julien (24250) pour assurer la maîtrise d'œuvre en lien avec la réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures au Centre d'Exploitation.

Il rappelle l'urgence d'intervenir, pour des raisons de sécurité, sur une zone du quai de déchargement qui présente un défaut de structure et qui doit être consolidée rapidement.

Il précise que, pour des raisons de sécurité, le déversement des camions depuis le haut de quai sera remplacé par un déversement en bas de quai, et reprise avec un grappin. Pour cela, le bas de quai doit être réhabilité, deux murs amovibles édifiés à l'aide de blocs béton afin de créer une cellule d'environ 10 mètres par 12 mètres.

Enfin, le projet initial prévoyait également, à ce même endroit, la réfection des évacuations des eaux pluviales en bas de quai, lesquelles devront prendre en charge le caractère sanitaire avec traitement des résidus.

Il s'agit d'un marché de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée : *En application de l'article 142 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020, publiée au journal officiel du 8 décembre, qui prévoit que jusqu'au 31 Décembre 2022 les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000€ TH.*

Après consultation des entreprises, l'entreprise SIORAT a été retenue pour la réhabilitation de la plateforme de déchargement d'une valeur de 94 789.25 € HT, soit 113 747.10€ TTC.

Dans le dossier de consultation, les travaux commandés comprenaient :

- la reprise partielle de la dalle en béton armé, créée en 1975. Or nous avons constaté que la dalle conservée était plus abimée qu'il ne paraissait et qu'il convenait d'étendre la zone à rénover.
- Une réservation aux réseaux secs, modifiée afin d'harmoniser l'existant aux besoins futurs, en rapport avec les préconisations de l'étude réalisée par le cabinet ARGETEC.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni le 05/12/2022, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Décide** de passer un avenant n°1 au marché avec l'entreprise SIORAT pour :

- un montant de 4 788.51€ HT, ramenant le montant du marché de 94 789.25 €HT à 99 577.76€ HT soit 119 493.31€ TTC,

Et comprenant une modification des réservations aux réseaux d'alimentation suite à l'identification des besoins et aux préconisations du bureau d'études technique, ainsi qu'une extension des zones de reprises du dallage en béton armé suite aux constats de dégradation.

- Accorder un délai supplémentaire de 5 semaines à l'entreprise pour la réalisation des travaux.

- **Mandate** le Président pour signer l'avenant à intervenir,

- **Dit** que les montants sont inscrits au budget 2022 et seront reportés l'année suivante si besoin.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 09 décembre 2022.



Jérôme PEYRAT
Président